

RÈGLEMENT A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE QUISTINIC 3-10 ans

Dates et horaires (A conserver par la famille)

Le structure accueil les enfants du lundi au vendredi pendant les vacances (Première semaine des vacances de Toussaint, d'Hiver, de Printemps et au mois de Juillet).

L'accueil

Vacances : : L'accueil de loisirs fonctionne de 9h00 à 16h30 en journée continue avec repas ou de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sans repas.

Un accueil est assuré dès 7h30 et jusqu'à 18h30

Possibilité d'accueil **dès 7h00, à la demande**, pour les enfants dont les parents travaillent.

La demande doit être effectuée par mail ou téléphone 48h avant.

Départ

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 16h30. (Après le goûter qui est fourni par le centre)

L'accueil du soir est assuré de 17h00 à 18h30 et jusqu'à **19h00, à la demande**, pour les enfants dont les parents travaillent.

La demande doit être effectuée par mail ou téléphone 48h avant.

Un enfant ne peut rentrer seul, ni être confié à une tierce personne sans autorisation écrite du représentant légal.

Seules les personnes désignées sur la fiche d'inscription seront habilitées à venir chercher l'enfant, ou si le responsable légal en a informé l'équipe d'animation par écrit. (Une pièce d'identité pourra être demandée).

Informations diverses

Les jeux personnels ne sont pas autorisés.

Merci de fournir des chaussons, dans un sac et marqués au nom de l'enfant.

Lieux

Pôle enfance jeunesse, Rue Pierre de Coubertin 56310 QUISTINIC

☎ : 02 97 79 21 14

✉ : animation.alsh.quistinic@gmail.com

Inscription des enfants

Le dossier ne sera complet qu'à réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription signée (renseignements, droit à l'image, activités, autorisation de sortie)
- Fiche sanitaire de liaison, copie des vaccinations.
- L'attestation de quotient familial et les bons CAF sont à remettre lors de l'inscription si vous demandez à bénéficier d'un tarif réduit.
- Si vous êtes allocataire CAF, vous pouvez également autoriser le service à consulter et mettre à jour votre QF.

Si vous deviez modifier l'inscription prévue pour votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par **mail, par téléphone ou sur place**, au pôle enfance la veille jusqu'à 9h30.

L'inscription de l'enfant est valable pour l'année scolaire et sous-entend que l'enfant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile ; ainsi que l'acceptation du règlement intérieur.

Toute absence non justifiée sera facturée (présenter un certificat médical)

Conditions d'admission

L'enfant doit être scolarisé, **être propre** et avoir moins de 11 ans.

Tarifs 2019 2020:

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial :

Enfants commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 journée sans repas	5,05 €	4,04 €	3,53 €
1/2 journée avec repas	8,08 €	6,46 €	5,65 €
Journée sans repas	10,10 €	8,08€	7,07 €
Journée avec repas	13,13 €	10,50 €	9,19 €

Enfants hors commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 journée sans repas	8,06 €	6,40 €	5,65 €
1/2 journée avec repas	11,11 €	8,88 €	7,77 €
Journée sans repas	16,16 €	12,92 €	11,39 €
Journée avec repas	19,19 €	15,35 €	13,43 €

Les enfants scolarisés à Quistinic mais domiciliés dans une commune extérieure bénéficient du tarif "enfants commune"

Lors des camps ou mini camps une facturation spécifique en fonction du coût du séjour pourra être appliquée.

Le personnel

Les enfants sont encadrés par des animateurs :

Titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou en formation BAFA ou équivalence

Et par une direction :

Titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou en formation BAFD ou équivalence.

L'équipe d'animation est composée conformément aux normes d'encadrement : d'un animateur pour 8 enfants de 3-5 ans, d'un animateur pour 12 enfants de 6-12 ans.

L'ALSH peut également faire appel à des intervenants extérieurs sur des projets précis.

Conditions d'exclusion

L'exclusion d'un enfant ne peut se faire qu'après entretien avec les parents et l'enfant concerné.

Cette exclusion peut intervenir pour les motifs suivants :

Le non-respect répété du règlement notamment des absences injustifiées.

Un enfant qui a un comportement violent (physiquement et verbalement) et qui entraîne une gêne au niveau du bon déroulement du séjour.


Selon la gravité des faits l'exclusion pourra être temporaire ou permanente.


Contact et renseignement

Pour toutes informations complémentaires et inscriptions :

Site internet : <https://www.quistinic.fr/vivre-a-quistinic>

 : animation.alsh.quistinic@gmail.com

 : 07 57 00 97 87 (laisser un message)

 : 02 97 79 21 14 Pôle enfance/ Laura HONORE